

Des cultures de cellules souches embryonnaires donnent des tissus du cortex cérébral.

C’est ce que sont semblerait-il parvenu à produire, les chercheurs de **l’institut de recherche public Japonais Riken** .

L’organisation en tissus des divers types de cellules composant un tissu cortical a été réalisée par cette équipe nippone, en prélevant les cellules souches sur des embryons humains. La loi japonaise autorise ces prélèvements, alors qu’ils sont très controversés dans d’autres pays, car pour ce faire l’embryon est sacrifié à cette occasion.

Cette première mondiale va de nouveau soulever la question de savoir si il faut ou non autoriser en France les prélèvements embryonnaires pour la mise en culture dans le but d’obtenir des tissus de rechange pour les organes malades de patients.

Il est souhaitable pour obtenir ces résultats d’utiliser une autre méthode, que l'institut Riken semble aussi maîtriser. Cette méthode se sert de cellules pluripotentes obtenu à partir de prélèvements de tissus adultes du patient lui-même, ce procédé ne posant plus les problèmes étiques du précédent.